

# Compte rendu de l'audience du SNUDI FO 35 avec le DASEN

## du lundi 16 novembre 2020

Une délégation du SNUDI FO 35 a été reçue par le DASEN le lundi 16 novembre 2020, à la demande du syndicat.

Nous avons abordé les points suivants :

- **Moyens d'enseignement 1er degré, recrutement de contractuels,**
- **Gestion de la crise sanitaire,**
- **Formation continue, constellations,**
- **Situations d'inclusions problématiques,**
- **Problèmes de communication en circonscriptions**
- **Rendez-vous de carrière, accès à la hors classe,**
- **Protection des personnels**

### **Moyens d'enseignement**

Le SNUDI FO a dénoncé les conditions faites aux personnels dans le contexte très difficile de cette rentrée. La surcharge de travail occasionnée par la situation sanitaire aurait nécessité la mise en œuvre d'un plan massif de recrutement pour abaisser les effectifs par classe et assurer tous les remplacements.

Si la mesure de maintien des classes dans les écoles rurales a permis d'éviter bien des fermetures, elle reste une mesure partielle, territoriale, qui se traduit par de grandes inégalités. De nombreuses classes ont des effectifs très chargés. La situation des effectifs est catastrophique. Pour pallier le manque de personnels, le DASEN a fait le choix de recruter 22 contractuels. Il a défendu ce choix en vantant la qualité du recrutement : une commission d'entretien a sélectionné les étudiants en M2, ayant passé le concours, qui ont postulé. Le DASEN a indiqué que que les personnes recrutées donnent satisfaction.

Cette qualité du recrutement rend la situation d'autant plus scandaleuse : pour le SNUDI FO 35, ces collègues auraient dû être recrutées sur liste complémentaire du concours, comme fonctionnaires stagiaires, dans le cadre d'un plan exceptionnel de recrutement pour faire face à la situation sanitaire qui impose des conditions de travail insupportables dans les écoles.

### **Gestion de la crise sanitaire**

Force Ouvrière a demandé et obtenu la tenue d'un CHSCT extraordinaire qui s'est réuni le mardi 17 novembre.

Il est difficile de rencontrer des représentants des autorités, tant administratives que sanitaires, qui acceptent de recevoir les représentants des personnels et de leur répondre. Néanmoins, Le DASEN, en appliquant les décisions du gouvernement et des autorités sanitaires, n'assure pas la protection des personnels. Le dialogue s'avère donc difficile, dans la mesure où il oppose systématiquement la mise en œuvre des protocoles sanitaires, des notes ministérielles... aux situations problématiques que nous évoquons : absences non remplacées, brassage des élèves, quasi absence de chaîne d'alerte, ou dysfonctionnement de celle-ci, incohérences, situation incertaine des personnels vulnérables... Pour le DASEN, les choses sont maîtrisées, la mise en œuvre des protocoles sanitaires a permis de limiter la propagation du virus en milieu scolaire. Il fait porter sur les seuls personnels la responsabilité des contaminations.

Pour le SNUDI FO 35, les mesures prises ne permettent pas d'assurer réellement la protection des personnels. Les protocoles sanitaires successifs posent des contraintes fortes aux personnels, qui sont épuisés. Dans le même temps, ces protocoles ne mettent en place aucune véritable mesure de protection : mise à disposition gratuite de masques protecteurs, dépistage des personnels, suivi médical par la médecine de prévention... Le contexte est extrêmement anxiogène. Inquiétudes sur les masques, sur la situation administrative de certains collègues (tests, personnes vulnérables), sur le brassage des élèves en cas de non remplacement des collègues absents... le SNUDI FO 35 s'efforce depuis des semaines de poser précisément les problèmes. L'absence de réponse n'est pas acceptable. Le SNUDI FO continuera de porter ses exigences à tous les niveaux pour que le ministère de l'Éducation Nationale assume ses obligations d'employeur et assure la protection des personnels.

### **Formation continue, constellations**

Le SNUDI FO 35 a rappelé son opposition au dispositif qui est une mise en œuvre du volet évaluation-accompagnement de PPCR, dont le SNUDI FO continue d'exiger l'abrogation. Le caractère horizontal, collaboratif que met en avant le DASEN est contredit par le ministre lui-même, et surtout par le fait que les collègues ont été inscrits d'office, et souvent contre leur gré aux constellations.

Dans l'immédiat, compte tenu de la situation sanitaire, les visites croisées sont gelées et reportées en janvier. Certaines rencontres préparatoires à ces visites croisées ont également été reportées. D'autres se sont tenues en distanciel.

### **Situations d'inclusions problématiques**

Le SNUDI FO 35 est intervenu sur une situation d'inclusion qui perdure depuis des années, les parents s'étant constamment refusé à faire les démarches auprès de la MDPH. La situation n'ayant pas évolué, le SNUDI FO a insisté sur la souffrance des personnels, dont les multiples alertes sont restées sans effet.

Le DASEN s'est engagé à faire accélérer l'intervention de l'équipe mobile.

Pour le SNUDI FO, de telles situations sont inacceptables. C'est un exemple emblématique des effets de la loi du 11 février 2005, et des lois sur l'école inclusive : l'inclusion scolaire systématique, sans

moyens adaptés aux besoins de l'élève se fait au détriment de tous. Le SNUDI FO revendique les moyens matériels et humains nécessaires à une scolarisation adaptée aux besoins de tous les élèves.

### **Problèmes de communication en circonscriptions**

Le SNUDI FO a été alerté sur des problèmes de communication dans deux circonscriptions : absences de réponses, y compris sur des situations d'urgence, injonctions contradictoires, formes d'autoritarisme...

Le DASEN s'est montré attentif aux alertes du syndicat, qui fera remonter les problèmes qui se présenteraient éventuellement. Le SNUDI FO demande au DASEN d'intervenir pour que de telles difficultés ne perdurent pas.

### **Rendez-vous de carrière, accès à la hors classe,**

Concernant les rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020, un décret avait été publié pour prendre en compte la situation sanitaire. Certains rendez-vous n'ont pas encore eu lieu. Tous les compte rendus seront envoyés en même temps, courant décembre. Les appréciations finales seront communiquées au 15 janvier 2021.

La situation sanitaire a conduit à reporter le lancement de la campagne 2020-2021. Les services étaient en attente de consignes ministérielles. Les messages automatiques informant les collègues de leur éligibilité au rendez-vous de carrière ont été générés en septembre et non en juillet comme le prévoit la réglementation, ce qui a pu susciter des interrogations et des inquiétudes chez nos collègues. Dans un contexte de grandes incertitudes, le SNUDI FO a indiqué au DASEN que les personnels ont besoin de disposer, sur toutes les questions, d'informations officielles fiables.

Concernant l'accès à la hors classe, le DASEN indique que, sauf faute professionnelle, tous les personnels doivent pouvoir accéder à la hors classe, même ceux ayant un avis « à consolider ». Pour ces derniers, les situations sont étudiées au cas par cas à chaque campagne.

Pour le SNUDI FO, c'est un des aspects les plus injustes de l'avancement PPCR. En effet, le caractère définitif d'un tel avis, parfois attribué sans visite en classe, est insupportable.

Le SNUDI FO continue de revendiquer l'abrogation de PPCR.

### **Protection des personnels**

Le SNUDI FO a abordé la question de la protection des personnels à travers plusieurs problématiques. L'une d'elle, d'actualité brûlante, expose les personnels, et en particulier les directrices et directeurs d'écoles à des agressions, des menaces. En effet, plusieurs collectifs d'usagers se sont constitués pour refuser le port du masque par les élèves.

Le DASEN demande aux collègues de faire appel aux forces de l'ordre en cas de tentatives de parents d'imposer l'accueil de leur enfant non masqué.

Nous avons rappelé la nécessité absolue que les collègues, qui sont en première ligne, reçoivent un soutien actif de la part de leur hiérarchie. Il appartient à celle-ci de rappeler le droit à ces familles, et de prendre toutes les décisions nécessaires, y compris d'exclusion.

Les personnels doivent bénéficier de la protection fonctionnelle dans toutes ces situations.

Le DASEN indique qu'il n'acceptera aucune agression, aucune menace. Il n'y aura aucune tolérance quant au refus du port du masque par les élèves : s'il ouvrait un tant soit peu la porte, ce seraient les enseignants qui seraient exposés. La protection fonctionnelle sera accordée aux personnels qui la demanderaient. L'administration portera plainte chaque fois que la situation le nécessitera.

Le SNUDI FO prend acte favorablement de ces réponses.

Au-delà de ces situations, le SNUDI FO a souligné que la protection de l'institution doit se manifester sur toutes les situations signalées par les collègues, notamment à travers les fiches SST, qui reçoivent encore aujourd'hui très peu de réponses.